

## Compte-rendu de la séance du 27 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 janvier à 17h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation et la présidence de Monsieur BERRARD Philippe, Maire.

**Etaient présent-e-s** : Mesdames Claire CHASTAN, Patricia VIOLET, Frédérique LECOINTE et Samira BERMOND, Messieurs Philippe PATRY, Pascal KEINBORG et David BERNARD

**Etaient absent-e-s** : Madame Pauline RICHON et Monsieur Timothée GAILLARD.

**Secrétaire de Séance** : Madame Claire CHASTAN

### **Mairie, Salle Communale et ses abords : accessibilité et désimperméabilisation - demande de subvention DETR ou DSIL à l'Etat**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la mairie et de la salle communale et de désimperméabilisation du parvis

Le montant des travaux est estimé à 22 817 € HT répartis comme suit :

- Terrassement : 8 744 € HT
- Maçonnerie : 9 062 € HT
- Ferronnerie : 3 492 € HT
- Accessoires et signalétique : 1 519 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le projet de travaux ainsi décrit,

APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de **22 817 € HT**,

SOLLICITE un financement de 25% au titre de la DETR ou DSIL 2025, soit 5 704 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

### **Mairie, Salle Communale et ses abords : accessibilité et désimperméabilisation - demande de subvention au Conseil Départemental de la Drôme**

Monsieur le Maire rappelle le projet de mise en accessibilité de la mairie et de la salle communale et de désimperméabilisation du parvis

Le montant des travaux est estimé à 22 817 € HT répartis comme suit :

- Terrassement : 8 744 € HT
- Maçonnerie : 9 062 € HT
- Ferronnerie : 3 492 € HT
- Accessoires et signalétique : 1 519 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

ACCEPTTE le projet de travaux ainsi décrit,

APPROUVE l'estimation financière de l'opération d'un montant total de **22 817 € HT**,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de la Drôme un financement de 55%, soit 12 549 €,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision,

Séance levée à 18h